

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

=====

MAIRIE DE SAINT-PERREUX

=====

Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94

=====



CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE du 4 septembre 2018

=====

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

=====

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 3 juillet 2018 avec une remarque émise sur la conformité de la rédaction de la délibération concernant l'implantation d'antennes relais.

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Adjoint, Mr Jean-Jacques FRADIN Mr Richard GUILLEVIC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Gildas LERAI, Mme Lucie NOIREAULT, Mme Stéphanie ROUILLÉ, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Mme Christiane TROCHET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme Karine LAMBERT,

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14 **PRESENTS** : 13 **VOTANTS** : 13

Mr Richard GUILLEVIC a été élu secrétaire de séance

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – FIXATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal, qu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Par délibération du 8 avril 2014, le conseil municipal a fixé à 8 le nombre de membres du conseil d'administration, en plus de son Président, et a procédé à l'élection de la moitié des membres lors de cette assemblée.

Vu la démission en date du 23 juillet 2018 d'un des membres élus,

Monsieur le maire explique qu'il convient de procéder à une nouvelle élection en remplacement de l' élu démissionnaire.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 13

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A été proclamé nouveau membre du conseil d'administration après obtention de la majorité absolue: Mme Marie-Thérèse THÉOU 13 voix

COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉLÉGUÉS – MISE A JOUR DES MEMBRES

Eu égard aux mouvements au sein de l'assemblée, et conformément à l'article L 2121-22 du C.G.C.T., Monsieur le Maire propose de réviser la composition des commissions communales.

Après vote, outre le Maire, président de droit, sont désignés membres des commissions suivantes :

COMMISSIONS	FONCTIONS	MEMBRES ÉLUS	
ANTENNES RELAIS	Étude des possibilités d'implantation et des avantages et inconvénients Négociation avec les opérateurs	<u>BODIGUEL Charles</u> <u>KERVADEC Patrice</u> <u>ROUILLE Stéphanie</u>	GUILLEVIC Richard THÉOU Patrice FRADIN Jean-Jacques
APPEL D'OFFRES	Ouverture des plis lors des consultations, et analyse des offres, négociations	<u>BODIGUEL Charles</u> <u>LERAI Gildas</u> <u>THÉOU Patrice</u>	NOIREAULT Lucie GUILLEVIC Richard
BÂTIMENTS MATÉRIELS	Suivi des projets constructions et d'entretien des bâtiments Achat de matériels pour les bâtiments	<u>BODIGUEL Charles</u> <u>THÉOU Patrice</u> <u>NOIREAULT Lucie</u> <u>KERVADEC Patrice</u>	TROCHET Christiane LERAI Gildas TRESSEL Linda GUILLEVIC Richard
EMBELLISSEMENT ESPACES VERTS	Proposition de petites améliorations paysagères	<u>THÉOU Marie-Thérèse</u> <u>TROCHET Christiane</u> <u>KERVADEC Patrice</u>	GUIMARD Joëlle TRESSEL Linda
	<i>Autres membres</i>	<u>ORAIN Charly</u>	<u>MORICE Laurence</u>
ENFANCE JEUNESSE C.I.A.S.	Référents associations Suivi des contrats Enfance et Jeunesse, en partenariat avec le CIAS	<u>THÉOU Marie-Thérèse</u> <u>KERVADEC Patrice</u> <u>TROCHET Christiane</u>	ROUILLE Stéphanie LAMBERT Karine FRADIN Jean-Jacques
	<i>Autres membres</i>	<u>LEPILLEZ Stéphanie</u>	<u>BERTHE Lucie</u>
FINANCES	Étude du budget, des emprunts Proposition des documents budgétaires au CM	<u>THÉOU Marie-Thérèse</u> <u>BODIGUEL Charles</u> <u>GUIMARD Joëlle</u>	ROUILLE Stéphanie KERVADEC Patrice
FUSION DES COMMUNES	Étude sur la création et le fonctionnement des communes nouvelles	<u>BODIGUEL Charles</u> <u>THÉOU Marie-Thérèse</u> <u>KERVADEC Patrice</u>	LERAI Gildas GUIMARD Joëlle
ILLUMINATIONS ÉCLAIRAGE PUBLIC	Achat des illuminations et suivi de leur implantation Suivi du parc de l'éclairage public et entretien	<u>KERVADEC Patrice</u> <u>GUILLEVIC Richard</u>	GUIMARD Joëlle
INFORMATION INTERNET	Rédaction des flashes info et du bulletin municipal Animation du Site Internet	<u>GUIMARD Joëlle</u> <u>GUILLEVIC Richard</u>	ROUILLE Stéphanie KERVADEC Patrice
	<i>Autres membres Information</i>	<u>Anne-Sophie RÉGENT</u>	<u>Karine GUILLON</u>
	<i>Autres membres Internet</i>	<u>Benoît GUIMARD</u>	<u>Hervé GUIGUIN</u>
MEDIATHEQUE	Référents élus des bénévoles de la médiathèque Suivi de l'actualité du réseau Redon Agglo	<u>GUIMARD Joëlle</u>	GUILLEVIC Richard
	<i>Autres membres</i>	<u>LEPILLEZ Stéphanie</u>	<u>MENARD Josette</u> <u>BOIXEL Annick</u>
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	Élaboration et rédaction du document communal	<u>GUIMARD Joëlle</u> <u>LERAI Gildas</u>	GUILLEVIC Richard

PLU URBANISME	Mise en œuvre du document	<u>BODIGUEL Charles</u> LERAI Gildas LAMBERT Karine GUILLEVIC Richard	FRADIN Jean-Jacques TRESSEL Linda THÉOU Patrice
RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE	Gestion de la cantine (repas, bio, tarifs, rationnaires, améliorations techniques et réglementaires)	<u>THÉOU Marie-Thérèse</u> TROCHET Christiane	NOIREAULT Lucie LAMBERT Karine
	<i>Autres membres</i>	<i>Agents communaux</i>	<i>Délégués parents</i>
RÉVISION LISTE ÉLECTORALE	Suivi des inscriptions et des radiations	<u>THÉOU Marie-Thérèse</u>	BODIGUEL Charles
VIE ASSOCIATIVE	Relation avec les associations	<u>KERVADEC Patrice</u> BODIGUEL Charles ROUILLÉ Stéphanie	FRADIN Jean-Jacques NOIREAULT Lucie GUILLEVIC Richard
VOIRIE ASSAINISSEMENT	Suivi des projets de voirie et d'aménagement de l'espace Assainissement collectif	<u>LERAI Gildas</u> BODIGUEL Charles	GUILLEVIC Richard FRADIN Jean-Jacques

Après vote, les délégués suivants sont désignés :

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
CNAS	Mr Lionel JOUNEAU	
COPAS	Mr Lionel JOUNEAU	Mme Stéphanie ROUILLÉ
Correspondant Défense	Mme Marie-Thérèse THÉOU	
FDGDON Frelons / Nuisibles	Mr Lionel JOUNEAU	
MISSION LOCALE	Mr Lionel JOUNEAU	Mme Marie-Thérèse THÉOU
OFIS / GESPR	Mme Lucie NOIREAULT	
Pas à Pas	Mme Marie-Thérèse THÉOU	Mme Stéphanie ROUILLÉ
REDON AGGLOMÉRATION	Mr Lionel JOUNEAU	Mme Marie-Thérèse THÉOU
REDON AGGLOMÉRATION CLETC	Mr Lionel JOUNEAU	Mr Charles BODIGUEL
REDON AGGLOMÉRATION CIID	Mr Edouard DE GUIBERT	Mr Jean-Luc GICQUEL
SDEM	Mr Charles BODIGUEL Mr Lionel JOUNEAU	
Sécurité Routière ERSR	Mr Jean-Jacques FRADIN	Mme Marie-Thérèse THÉOU
SIAEP	Mr Charles BODIGUEL Mr Patrice THÉOU	
SMAGSNBVO	Mr Patrice KERVADEC Mr Lionel JOUNEAU	Mme Stéphanie ROUILLÉ
SMITREU	Mr Lionel JOUNEAU Mr Gildas LERAI	Mr Richard GUILLEVIC Mr Patrice KERVADEC

Délégués des commissions intercommunales de Redon Agglomération :

Commission 1	Développement des Entreprises	Mr Lionel JOUNEAU
Commission 2	Aménagement de l'espace: mobilités et numérique	Mr Lionel JOUNEAU
Commission 3	Tourisme	Mr Charles BODIGUEL
Commission 4	Insertion par l'activité économique	Mme Marie-Thérèse THÉOU
Commission 5	Finances	Mr Lionel JOUNEAU
Commission 6	Environnement	Mrs Patrice KERVADEC et Gildas LERAI
Commission 7	Plans d'eaux et rivières	Mr Lionel JOUNEAU
Commission 8	Petite enfance et santé	Mme Marie-Thérèse THÉOU
Commission 9 et 10	Patrimoine communautaire: voirie et bâtiments	Mr Charles BODIGUEL et Mr Gildas LERAI
Commission 11	Culture	Mr Richard GUILLEVIC
Commission 12	Piscines et activités de plein air	Mr Charles BODIGUEL
Commission 13	Mutualisation	Mr Lionel JOUNEAU

INDEMNITES DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret n°2016-670 du 25 mai 2016,
- Vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017,
- Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014 et du 4 avril 2017 fixant les indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers délégués,
- Vu le budget communal,
- Vu l'arrêté municipal n°54-2018 en date du 1^{er} août 2018 portant retrait d'une délégation,
- Vu l'arrêté municipal n°56-2018 en date du 1^{er} août 2018, portant délégation de fonctions à une conseillère déléguée,
- Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite du taux maximal prévu par la loi pour chaque catégorie d'élus,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer, avec effet au 1^{er} septembre 2018 une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

- Mme Joëlle GUIMARD, conseillère municipale déléguée à l'Information et à la Communication par arrêté municipal en date du 1^{er} août 2018, et ce au taux de 6.99 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement

En annexe, le tableau récapitulatif des indemnités :

Noms et Prénoms des élus bénéficiant d'une indemnité de fonction	Fonction occupée	Montant de l'indemnité	Date d'effet
M. Lionel JOUNEAU	Maire	43 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	01/02/2017
M. Charles BODIGUEL	Premier Adjoint	11.84 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	01/02/2017
Mme Marie-Thérèse THÉOU	Deuxième Adjoint	11.84 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	01/02/2017
M. Patrice KERVADEC	Troisième Adjoint	11.84 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	01/02/2017
Mme Joëlle GUIMARD	Conseillère Déléguée	6.99 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	01/09/2018
M. Gildas LERAI	Conseiller Délégué	6.99 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique	01/02/2017

CHEMIN RURAL DE LA MARE ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION

Une partie du chemin rural dit « de la Mare », situé dans le village de la Mare, a été investie physiquement par un riverain et n'est, de fait, plus affectée à l'usage du public.

L'aliénation de cette partie du chemin, prioritairement au riverain concerné, apparaît bien comme la meilleure solution. Le prix proposé s'élève à 10€ le m².

Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la Commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « de la Mare », en application de l'article L161-10-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, et du Code des Relations entre le public et l'administration,
- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- Que les frais d'acte et de bornage seront à la charge des acquéreurs.
- Que le prix de 10€ du m² sera majoré de la répartition des frais du Commissaire enquêteur.

CONVENTIONS OFIS ET GESPR

Mr le Maire présente aux élus les projets de convention avec l'Office Intercommunal des Sports (OFIS) et le Groupement d'Employeurs Sportifs du Pays de Redon (GESPR). Ces deux structures ont vocation à promouvoir le sport sur le territoire, et à aider les associations et les collectivités dans ce domaine.

Considérant leur budget, elles souhaitent solliciter les communes de localisation des clubs ou individuels adhérents. Ainsi, il est demandé à la commune de Saint-Perreux, une subvention de 84.38€ pour l'OFIS.

Après lecture des conventions, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Mr le Maire à signer les conventions OFIS et GESPR,
- Accorde le versement d'une subvention de 84.38€ à IOFIS,
- Nomme Mme Lucie NOIREAULT en tant que déléguée de ces instances.

PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

Monsieur le Maire présente la sollicitation financière déposée par l'école Saint Michel de Redon, dans le cadre de la scolarisation d'un enfant pérusien en classe ULIS, dans leur établissement.

Considérant que les classes d'intégration nommées ULIS, sont destinées à accueillir des élèves en situation de handicap scolaire, nécessitant un parcours pédagogique adapté,

Considérant que la commune de Saint-Perreux ne dispose pas de classe dite ULIS sur son territoire,

Vu les articles L.442-5-1 et L.442-5-2 du Code de l'Éducation,

Vu l'article R.442-47 du Code de l'Éducation,

Considérant le coût par élève de l'école publique de Saint-Perreux pour l'année scolaire 2017-2018,

Vu la délibération en date du 10/04/2018 relative au contrat d'association avec l'école privée de Saint-Perreux,

Monsieur le Maire propose de verser le même montant que celui versé à l'école Saint-Joseph de Saint-Perreux dans le cadre du contrat d'association, à savoir 681.68€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser 681.68€ à l'école Saint Michel de Redon, pour la scolarisation, en 2017-2018, d'un enfant pérusien en classe ULIS.

INFORMATIONS

Panneau d'affichage: Il sera installé le 17 septembre.

Démission de Mme Stéphanie ROUILLÉ: La démission des missions de conseillère déléguée induit une réorganisation du bureau. Mme Marie-Thérèse THÉOU, adjointe, sera chargée du dossier « Enfance et Jeunesse ». Mme Joëlle GUIMARD a été nommée Conseillère Déléguée par arrêté du 1^{er} août 2018, en charge de la partie « Information et Communication », en plus du Plan Communal de Sauvegarde.

Recensement de la population: Il aura lieu du 17 janvier au 18 février 2019 sur la commune. Le dispositif a été présenté le 28 juin dernier. La commune sera divisée en 2 secteurs affectés à 2 agents recenseurs qui seront formés au préalable. La nouveauté sera d'avoir la possibilité pour la population d'effectuer son recensement sur Internet.

Agence de l'eau: Elle a pour mission d'initier, à l'échelle de son bassin versant, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques. Elle est chargée notamment de la coordination du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui en découlent. Le Comité de Bassin Loire Bretagne, qui couvre notre territoire, apporte également un soutien financier aux collectivités qui investissent dans des équipements d'assainissement des eaux usées (réseaux, stations d'épuration, etc...). Or, l'Etat a décidé de diminuer ses dotations, amputant ainsi de quelques millions d'euros les budgets des comités de bassin. L'agence de l'eau a contacté toutes les collectivités afin de dénoncer cette décision par voie de motions. Grâce à plus de 750 délibérations déjà adressées au Premier Ministre, l'Etat a revu sa décision, en décidant un rééquilibrage des ressources des agences de l'eau. Cette décision favorable est allègrement accueillie par toutes les collectivités. La commune de Saint-Perreux n'a plus besoin de délibérer sur le sujet.

OFIS et GESPR: Les élus s'interrogent sur la superposition des instances qui proposent sensiblement les mêmes services à la population, et qui sollicitent toutes des subventions publiques pour équilibrer leur budget.

Voirie:

- PATA : les travaux démarrent ce jeudi
- Les travaux sur les conduites d'eau à la Vérie ont été réalisés, et des reprises de voirie seront prochainement engagées
- L'hydrocurage sur les points bas sera effectué par SEDDA
- Une campagne de curage des fossés a été attribuée à LEMEE TP
- La RD65, reliant la rue de l'Oust à la Marionnette (Redon) va être restaurée pendant 15 jours
- Rue sous le Bois : les travaux sont achevés. Les lanternes ont été récupérées pour être installées « rue du Stade » et « impasse des rues basses »
- Cinémomètres : compte-tenu du coût élevé en électricité et des nouveaux aménagements favorisant davantage le ralentissement des véhicules, les cinémomètres seront désinstallés.
- Suggestions à étudier : matérialiser un passage piéton rue du 19 mars, entre le parking et le commerce ; matérialiser les places de parking au complexe de l'Oust ; remplacer tous les parkings à vélos.

CCAS:

- Semaine bleue du 8 au 17 octobre : plusieurs activités sont programmées dont le repas qui sera servi à Saint-Jean-La-Poterie
- CLIC : 7 matinées ont été réservées à la salle socioculturelle pour y organiser des ateliers sur le bien vieillir et la nutrition
- Banque Alimentaire : elle sera désormais distribuée le 1^{er} jeudi de chaque mois

Téléthon: une réunion de préparation sera programmée mi-octobre.

Illuminations: ADICO a fait de nouvelles propositions pour cette année en respectant le budget fixé au contrat.

Écoles: Les effectifs de la rentrée sont les suivants : 51 élèves à l'école Victor Hugo et 62 élèves à l'école Saint Joseph.

ALSH: Le centre de loisirs du mercredi débute cette semaine avec 3 enfants inscrits. Un nombre minimum d'enfants sera indispensable au maintien de ce service ; aussi une décision sera à prendre à l'issue d'une étude sur septembre et octobre.

Restaurant scolaire : Le service continue d'être assuré par Isabelle et Michel.

Garderie : La question est posée d'envisager d'organiser une « aide aux devoirs » sur le temps de la garderie du soir qui pourrait être encadrée par des bénévoles. Il est rappelé que ce service avait été proposé aux familles dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, et qu'il avait remporté un franc succès. Les bénévoles sont d'ailleurs remerciés pour leur action. Cependant, en se prononçant pour le retour de la semaine des 4 jours, à 2 reprises, les familles ont fait, le choix d'abandonner l'aide aux devoirs. Ainsi, la commune ne se repositionnera pas sur ce service. De plus, il est difficile d'envisager un encadrement adapté pour des élèves d'âges différents sur un temps restreint.

Maison de l'enfance : Suite à un diagnostic du bâtiment, il s'avère que l'amiante est présente dans plusieurs éléments de la structure. Ainsi, le désamiantage devra être prévu au marché. Cela génère un décalage dans le calendrier prévu : la commission d'appel d'offres est décalée à fin octobre/début novembre.

Incendie à la Graë : Mr le Maire évoque le drame survenu le 27 juillet à la Graë. Mr et Mme Voynet étaient bien connus et appréciés des Pérusiens, ainsi que des équipes municipales successives. Une minute de silence est observée par l'assemblée, en mémoire au couple décédé.

City Park : L'équipement a été inauguré le dimanche 2 septembre.

Lotissement des Résidences de l'Oust : Il ne reste plus qu'un ou deux lots de disponibles.

PLU : La société EOL travaille actuellement sur le projet valant mise en conformité du PLU, visant notamment à supprimer l'emplacement réservé n°8.

Monde Davy : Le CAUE a lancé l'étude sur l'aménagement d'un futur lotissement.

Commission Antennes Relais : Une réunion s'est tenue le 22 août dernier, suite à une nouvelle proposition de la SNEF pour implanter une antenne relais sur un terrain communal près de l'entreprise CPV. Les membres de la commission ayant émis le souhait d'avoir davantage d'informations techniques, la SNEF a finalement renoncé à lancer l'étude. Ainsi, la SNEF, n'ayant pas trouvé d'accord avec les élus pour des propriétés communales, a commencé à contacter des particuliers pour de nouvelles négociations.

Stade : Afin de préserver le terrain principal, il serait souhaitable que les entraînements aient lieu sur le terrain B, voire même le terrain stabilisé en hiver (étudier la mise en œuvre d'un éclairage par led).

DATES À RETENIR

Judi 6 septembre à 19h30 : Commission Information Internet

Lundi 17 septembre à 19h : Commission Embellissement

Mercredi 26 septembre à 19h30 : Commission Animation

Judi 27 septembre à 19h : Commission PCS

Lundi 1^{er} octobre à 19h : Commission Enfance Jeunesse

Du 8 au 17 octobre : Semaine bleue

Mardi 13 novembre après-midi : Programme du bien vieillir pour les aînés